



Faire sa demande de bourses pour le lycée

publié le 10/04/2018

C'est maintenant et c'est en ligne !



Les parents d'élèves de 3e sont invités dès maintenant à formuler leur demande de bourses lycée sur leur compte "services en ligne" (ATEN)

Attention, la date limite pour faire cette demande est fixée au 20 juin !

Connectez-vous à votre compte "services en ligne", vous arrivez sur la page d'accueil de l'ENT du collège, choisissez l'onglet "téléservices" ; le tutoriel ci-dessous vous explique comment procéder pour faire votre demande.

[Cliquez sur ce lien pour ouvrir le tutoriel vidéo qui vous explique comment faire](#) ↗

N'hésitez-pas à contacter le secrétariat du collège pour avoir toutes les informations utiles.

Vous pouvez également consulter cet article pour tout savoir des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre à l'entrée au lycée de vos enfants

[les aides financières au lycée](#) ↗